

Discours audience solennelle de présentation de Catherine PAUTRAT première présidente

Monsieur le préfet

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les élus,

Monsieur le directeur des services judiciaires

Mesdames et messieurs les chefs de cour et de
juridiction, chers collègues,

Mesdames et messieurs les représentants des autorités
civiles, militaires, religieuses, les représentants des
professions réglementées, du secteur associatif,

Mesdames et messieurs les fonctionnaires,

mesdames et messieurs membres de la famille et amis
de notre nouvelle première présidente,

Permettez moi de vous remercier à mon tour pour votre
présence aujourd'hui à cette audience, pour l'attention que
vous portez à notre cour d'appel, au service public de la
justice et surtout pour votre considération pour notre nouvelle
première présidente.

Madame la première présidente, dans quelques instants
vous allez occuper de façon totalement officielle la place qui
est désormais la vôtre celle de première présidente de la cour
d'appel de LYON , sixième cour d'appel de FRANCE .

Vous succédez à Régis VANHASBROUCK qui a fait valoir ses droits à la retraite après un parcours professionnel particulièrement dense et riche depuis son entrée en fonction en 1982. Juge d'instruction à SAINT-QUENTIN, puis à LILLE, 1er VP instruction à VALENCIENNES, puis à GRENOBLE où il passera sur des fonctions non spécialisées, 1er VP à BETHUNE, président du TJ de NEVERS, puis de celui d'AMIENS et ensuite de MONTPELLIER. Premier président à PAU puis à LYON. Il a exercé ses fonctions avec une grande mobilité. Ce qui lui correspond bien, quand on connaît son goût pour les voyages, pour la culture, les cultures devrais-je dire, pour l'aventure et le sport .Il a mis au service des fonctions qu'il a exercées des qualités professionnelles et humaines qui ont puisé leur force dans sa personnalité très combative, ouverte, accessible, attentionnée, dynamique. Il est à ce point investi et reconnu, qu'il a été élu président de la conférence nationale des premiers présidents, et membre du conseil supérieur de la magistrature, fonction qu'il exerce encore jusqu'à la fin du mandat actuel du CSM. Au sein de la formation siège de notre conseil, il a contribué à la carrière de nombreux collègues et je sais qu'il a mis toute sa force de conviction à défendre les compétences et qualités des collègues qui le méritent, pour conseiller ceux qui en avaient le besoin mais aussi à rappeler les obligations et devoirs qui doivent guider notre exercice professionnel.

Au cours des cinq années de première présidence qui ont été les siennes à Lyon, et malgré les tempêtes traversées, il a eu comme objectifs: celui d'une justice humaine et de qualité et ouverte vers l'extérieur, l'amélioration des conditions de travail des magistrats et fonctionnaires et des relations constructives avec l'ensemble de nos partenaires.

Je n'aurai pas tout dit d'essentiel si je ne soulignais pas ce qu'est son sens du dialogue, sa bienveillance, sa gentillesse et sa courtoisie .

Notre courte diarchie a été empreinte d'un respect mutuel, d'une loyauté sans faille. Il sait que je lui souhaite le meilleur pour la suite.

Nul doute, madame la première présidente, que nous saurons poursuivre sur cette même voie d'une co-gestion loyale, confiante et toujours concertée. Vous pourrez compter sur mon engagement et ma détermination tout comme celle du parquet général et sur la disponibilité et la compétence de notre directrice des greffes et de son équipe.

Vos précédentes fonctions notamment à l'inspection générale de la Justice et de présidente de la plus grosse juridiction de la cour d'appel de Versailles sont de très sérieux atouts pour appréhender la cour et son ressort . Vous êtes déjà plongée dans sa réalité. Vous serez conduite à en défendre les moyens, à engager de nouveaux chantiers, à mettre en oeuvre et suivre les réformes, avec un regard éclairé par vos précédentes expériences (que présentera plus amplement Mme la première présidente de chambre) et par la personnalité qui est la vôtre et qui ont fait leurs preuves.

En Ile de France, il n'y a pas que Bobigny qui expérimente, il y a aussi Nanterre. Vous êtes à l'origine de **la 1ère start up d'Etat de la justice « mon suivi justice »** chargée de développer un applicatif numérique permettant de convoquer les personnes placées sous-main de justice et d'assurer un suivi de leur dossier en ligne.

Vous avez contribué à la mise en place du pôle « cold

cases », inspiré du rapport rendu par le groupe de travail animé par Jacques DALLEST, alors procureur général près la cour d'appel de Grenoble.

Pour des peines qui ont du sens, vous avez par exemple signé le dispositif VERTIG qui crée des postes de TIG collectif visant à entretenir les espaces verts du TJ.

Vous avez créé, avec le partenariat que vous avez réuni, un cercle des modes alternatifs de règlement des différends.

C'est ce qui est formidable dans nos carrières, chacun apporte sa pierre à l'édifice et l'édifice est immense. Je sais que comme à Nanterre, vous soutiendrez le développement des nouvelles technologies, la promotion des pratiques innovantes conduisant au changement, que vous veillerez à favoriser en tout les échanges et la transversalité.

Je pourrais me dispenser de vous présenter comme c'est l'usage le ressort. Vous connaissez déjà la Loire par vos attaches familiales et amicales et vous allez le sillonner. Mais même si vous le découvrirez par vous-même, je m'autorise à en tracer quelques contours. J'ai aussi promis de le faire pour les nouveaux collègues et fonctionnaires qui ont pris leurs fonctions sur notre ressort le 1er septembre dernier.

I. Le ressort:

Au centre de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la cour d'appel de Lyon s'étend sur trois départements (AIN-LA LOIRE- le RHONE). Avec **3 270 599 habitants** le ressort connaît une croissance démographique constante, à l'exception du département de la LOIRE où elle est plus modérée.

1) **Le département du Rhône** avec **1 653 951 habitants**, représente 21% de la population régionale et avec 86 % de de la population du département , l'aire urbaine de LYON est la 2^{ème} de France, juste devant Marseille. Si les tendances démographiques se poursuivent, le département gagnera plus de 400 000 habitants d'ici 2050.

L'agglomération lyonnaise a une dimension européenne (58 communes composent la métropole du Grand Lyon). L'activité industrielle y est très importante et fortement concentrée (le couloir dit de la chimie avec de nombreuses entreprises classées SEVESO et le port Édouard HERRIOT avec les installations de dépôts d'hydrocarbures). Il faut y ajouter une forte attractivité pour les investisseurs internationaux, pour les créations d'entreprises, un fort potentiel de recherche et d'innovation (550 laboratoires de recherche, 6800 chercheurs et enseignants chercheurs), 2ème hub digital de France.

Le taux de chômage global du département est bas(6,5 %), mais près de 14% de la population vit sous le seuil de pauvreté. La forte concentration urbaine entraîne de fortes tensions sur le marché du logement, 13% des habitants de la Métropole sont en situation de sur-occupation de leur logement.42 % de la population vit dans les 43 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le ressort du tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône

couvre 45 % du territoire du département du Rhône mais ne compte que 220 000 habitants. Globalement la situation économique y est plutôt favorable (en raison de la viticulture et d'un tissu d'entreprises important) excepté pour une partie de la population sur Villefranche-sur-Saône et Tarare.

Il faut mentionner la forte attractivité touristique et culturelle du Rhône qui attire une clientèle de plus en plus internationale. LYON est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco mais aussi le Beaujolais. La ville a été classée en 2ème position en 2020 des Meilleures villes du Monde après avoir été élue en 2019 capitale européenne du tourisme durable. Elle est le lieu de grandes manifestations: fête des Lumières, festival Lumière du cinéma, les nuits de Fourvières, sa cuisine a une réputation internationale.

2) La LOIRE avec les arrondissements judiciaires de Saint Etienne et de Roanne compte 765 634 habitants. Démographiquement moins dynamique que les autres départements du ressort, la Loire connaît depuis 10 ans une légère augmentation de sa population essentiellement dans les territoires ruraux ou péri-urbains. Près de la moitié de la population est concentrée dans l'aire urbaine de Saint-Etienne qui est la troisième métropole régionale. Les trois anciens grands bassins industriels (Saint-Étienne, Roanne et Saint-Chamond) peinent mais le département conserve une part importante d'activités industrielles notamment dans la mécanique, le textile médical, l'optique et la sidérurgie. Le taux de chômage est de 7 % au premier trimestre 2022. Comme pour la métropole lyonnaise, Saint-Etienne connaît

ces dernières années une forte augmentation de la pauvreté. Relativement isolé à l'extrémité nord du département, entre l'Auvergne et la Bourgogne, le pays roannais semble avoir enrayer le déclin démographique des 30 dernières années causé par la forte baisse de l'emploi dans les industries traditionnelles (textile et armement).

Côté tourisme, vous connaissez le parc régional du Pilat aux Monts du Forez, les rives du plus long fleuve français et peut-être ses vins!!

3) L'AIN et l'arrondissement judiciaire de Bourg-en-Bresse : est géographiquement très étendu de l'Ouest de la banlieue de LYON jusqu'aux portes de Genève, et ne possède pas de grandes métropoles. BOURG EN BRESSE ne compte que 41 000 habitants mais de nombreuses villes de taille moyenne connaissent un fort développement démographique (AMBERIEUX, BELLEGARDE, DIVONNE LES BAINS, GEX, TREVOUX, ...). Il fait partie des départements où la croissance de la population est la plus vive (avec une hausse de 1% par an depuis 2012, il devrait gagner plus 200 000 habitants d'ici 2050). La proximité des deux grandes métropoles LYON et GENEVE influence fortement cette évolution. L'offre importante d'emplois située à l'extérieur du département favorise un taux de chômage très faible (5,4%, 9 ème plus bas de France) mais amène 1/3 des aindinois à se déplacer hors des frontières départementales pour aller travailler.

L'AIN est le département le plus industrialisé de France avec 9 filières d'excellence dont, la « Plastic Vallée » à Oyonnax, une des plus fortes concentrations d'entreprises de la

plasturgie et matériaux composites d'Europe sans oublier le « PIPA », (le parc industriel de la plaine de l'Ain) , implanté sur 330 hectares, un bassin d'emploi en pleine croissance, notamment dans la logistique et les industries de transformation.

L'Ain se distingue également par la diversité de son offre touristique: le parc de la Dombes, le bocage bressan, les gorges de l'Ain, une partie du parc régional du Haut-Jura, le monastère royal de brou, le musée des enfants d'iZIEU et la volaille de Bresse.

4) **La région Auvergne-Rhône-Alpes** : je vous ai présenté à grands traits les caractéristiques des ressorts que couvre notre cour d'appel, toutefois, en nos qualités de chefs de cour BOP, mais aussi de représentantes de notre ministre sur la zone de défense centre-est, il n'est pas inintéressant de voir plus grand à savoir la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- la 1ère région industrielle de France,
- la deuxième région économique ,
- sur la première marche française pour le nombre de produits agricoles labellisés (70) Elle produit 46 % des fromages AOC français et ses 39 vins font sa renommée internationale: Côtes-du-Rhône, Crozes-Hermitage, Beaujolais, etc.
- sur la deuxième marche des régions pour l'agriculture biologique.
- deuxième région française pour l'enseignement supérieur (15% des élèves ingénieurs).
- deuxième région en dynamique de création d'entreprises.
- deuxième région la plus innovante de France :15% des

effectifs de recherche en entreprise sont employés dans des centres de recherche et développement de la région.

- enfin la deuxième région touristique française grâce à la montagne il faut le reconnaître mais aussi LYON .

Vous voyez une cour d'appel inscrite sur un territoire très attractif en raison de son dynamisme, de son inventivité, et de ses atouts touristiques.

Cependant ma qualité de procureure générale me conduit à évoquer une autre vitalité, malheureuse, celle de la délinquance qui y sévit.

II. La délinquance est une délinquance protéiforme.

Endogènes ou de passage, les nombreux délinquants ou groupes de délinquants sont indifféremment impliqués dans des faits d'atteintes aux biens, d'atteintes aux personnes ou dans des trafics de stupéfiants, l'ensemble étant facilité par les axes de communication, le ressort se situe en effet au

carrefour de deux itinéraires stratégiques majeurs :

→ L'axe routier Nord/Sud, reliant l'Espagne aux Pays-Bas et l'axe routier reliant la France aux Balkans, via la Suisse et l'Italie,

→ Mais d'autres infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires, aéroportuaires et fluviales sont toutes aussi importantes et stratégiques en terme de criminalité.

- **la délinquance d'appropriation et particulièrement les cambriolages** sont le plus souvent l'œuvre de réseaux organisés constitués d'auteurs multirécidivistes principalement issus de la communauté des gens du voyage ou en provenance des pays de l'Est (*Albanie, Géorgie, Roumanie*), et dans de moindres proportions, par des équipes de jeunes gens issues des cités des grandes agglomérations de la région.

Les vols à main armée de grande envergure demeurent une spécificité lyonnaise avec des équipes de braqueurs très chevronnés, que rien n'arrête , opérant sur le territoire national, mais aussi en Suisse, au Luxembourg, comme ceux qui ont été condamnés hier par la cour d'assises, avec une certaine porosité de ces équipes avec les trafics de stupéfiants et le trafic d'armes.

- **les trafics de stupéfiants y** sont particulièrement présents. Lyon et Saint Etienne constituent deux pôles nationaux d'approvisionnement du **cannabis** dont le trafic est tenu par la délinquance des quartiers dits « *sensibles* ». 331 points de deals avaient été recensés en avril 2021 sur le ressort de la cour d'appel. Comme ailleurs, ce trafic génère d'importants

bénéfices et implique de nombreux acteurs des cités concernées (*semi-grossistes, dealers, nourrices, guetteurs*) oeuvrant aussi en mode « ubérisation ». **Le trafic d'héroïne** est plutôt le « monopole » d'une délinquance spécialisée issue des pays de l'Est (*Albanie, Kosovo, ...*). Il s'étend progressivement à l'ensemble des départements, avec l'implantation de semi-grossistes. **Le trafic de cocaïne** est le fait de réseaux aux profils très hétéroclites (*individus issus des cités, des pays de l'Est, revendeurs occasionnels, gens du voyage...*).

Les règlements de compte sur l'agglomération lyonnaise restent relativement peu élevés au regard de la criminalité qui y sévit mais leurs conséquences sont toujours dramatiques comme celui du 22 septembre dernier à Vénissieux.

-la traite des êtres humains et le proxénétisme sont le fait de plusieurs réseaux tenus par des ressortissants chinois, africains ou des pays de l'Est. L'émergence du proxénétisme de cité est à souligner avec des modus operandi identiques à ceux utilisés en Ile de France .

Dans la métropole lyonnaise, les quartiers sensibles les plus importants (Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape...), concentrent une criminalité particulièrement active et des trafics en tout genre. Par effet de rayonnement et en raison de l'étendue du réseau routier que j'évoquais précédemment,

les villes situées en périphérie de Lyon sont elles aussi particulièrement frappées par cette délinquance.

L'Ain et l'axe Miribel / Ambérieu en Bugey connaissent également une forte activité délinquante facilitée à la fois par une forte implantation de familles appartenant à la communauté des gens du voyage et par la proximité des cités lyonnaises sensibles. Le Pays de Gex et la ville d'Annemasse, limitrophes de la région genevoise, constituent une zone de choix pour les groupes criminels et le trafic de stupéfiants. Une importante communauté albanophone réside de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

- **La délinquance économique, financière et astucieuse** a aussi toute sa place avec le développement d'entités économiques fictives constituant le support de travail dissimulé, la fraude fiscale, les escroqueries d'envergure; les atteintes à la probité publique, les fraudes aux subventions et aides publiques, la fraude à la TVA, le blanchiment d'argent. Les infractions financières relevant de la cybercriminalité constituent une fraude massive, complexe, souvent internationale.

Mais à côté de ces phénomènes, **il y a la délinquance du quotidien**, importante dans les zones urbaines en particulier sur la métropole lyonnaise : vol avec ou sans violence dans la rue, dans les transports; violences gratuites, en réunion avec armes, sans oublier les violences intrafamiliales.

Une délinquance contre laquelle police et gendarmerie

nationales luttent avec compétence, énergie et efficacité, dans des conditions parfois extrêmement difficiles. Je salue leur engagement et leur courage à affronter certaines situations au risque malheureusement de leur intégrité physique. Gageons que le projet de réforme de l'organisation des services de police judiciaire de la police nationale ne bouleversera pas les équilibres existants mais sera une promesse tenue de montée en compétence et en moyens des services de police judiciaire au service de l'élucidation et de la qualité des enquêtes. Monsieur le sénateur, président de la commission des lois du Sénat je ne crois pas m'avancer en vous indiquant que la conférence nationale des procureurs généraux est disposée à contribuer aux travaux que vous allez présider sur ce projet de réforme.

Une délinquance que les 74 magistrats des cinq parquets (en ce compris les magistrats placés) traitent sans relâche, s'efforçant d'orienter au mieux des moyens des tribunaux judiciaires, les poursuites qu'ils engagent et qui sous l'impulsion de leurs procureurs développent des réponses alternatives ayant du sens.

Une délinquance que les 5 procureurs cherchent à mieux circonscrire par un travail partenarial intense avec les élus, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations, pour adapter leur politique pénale au plus près de ce qui est vécu par nos concitoyens.

Des parquets dont les moyens et l'action est soutenue par les magistrats qui composent le parquet général.

Une délinquance organisée, que nous essayons avec le parquet de Lyon, les trois procureurs généraux de Riom, Chambéry et Grenoble et leurs parquets respectifs, dans le cadre de la juridiction interrégionale spécialisée de mieux identifier pour mieux la combattre. Je salue amicalement à cet instant les chefs de ces trois cours voisines et amies et tout particulièrement les chefs de cour de Chambéry dont sa

nouvelle première présidente, et le procureur général de Grenoble qui ont pris leurs fonctions le 1er septembre dernier.

Une délinquance qui représente plus de 40% de l'activité des juridictions du ressort . Quelques chiffres vous éclaireront. Pour le premier semestre 2022:

- 136 740 affaires enregistrées par les parquets,
- 13 334 décisions rendues par les juges correctionnels,
- 425 affaires nouvelles pour les juges d'instruction mais 2147 instructions en cours,
- 3916 décisions rendues par les juges des enfants,
- 3131 affaires nouvelles pour les chambres correctionnelles de la cour,
- 92 affaires en attente d'être jugées par les 3 cours d'assises mais 62 jugées.

III. Les enjeux

Traiter la délinquance est donc un défi permanent, qui s'ajoute à celui de la justice civile, sociale et commerciale qu'évoquera madame la première présidente de chambre.

La question des effectifs est évidemment pour nous un enjeu majeur : Il nous faut saluer les augmentations successives du budget de notre ministère et les efforts conduits par notre ministre pour renforcer les effectifs et pourvoir les postes de magistrats et de fonctionnaires

vacants, mais leur progression doit se poursuivre. Il nous appartient d'avoir une vision précise de l'activité des juridictions pour parvenir à la plus juste évaluation des besoins et des risques (un sujet que vous connaissez bien); défendre auprès de la DSJ, les priorités de leur affectation selon les spécificités des juridictions; veiller aux meilleures conditions de travail possibles. Nous sommes tout juste à deux ans de la mise en oeuvre de la justice de proximité engagée par le garde des Sceaux qui a conduit au recrutement d'un nombre important d'agents contractuels dont il nous appartient de veiller à leur bonne intégration. Je vous propose d'engager un travail collectif sur la base du rapport de Dominique LOTTIN , sur les équipes autour du magistrat. J'ai déjà engagé les procureurs à cette réflexion . Le rapport ne traite pas l'équipe autour du magistrat du parquet, mais il n'en est pas moins concerné .

Un autre enjeu est celui du développement des nouvelles technologies, la dématérialisation mais aussi l'implantation de nouveaux logiciels métiers et l'évolution de ceux existants. Notre ministère s'efforce de rattraper le retard, un peu à marche forcée au point que ce qui devrait être source de modernisation devient un irritant du quotidien. Avec le directeur du service administratif régional la directrice interrégionale du secrétariat général, nous avons à veiller à la dotation et au niveau d' équipement des juridictions en matériel informatique et autres nouvelles technologies, à l'accompagnement et la formation des agents, au règlement dans les meilleurs délais des difficultés techniques et pannes diverses .

Autre enjeu, celui de la mise en oeuvre des réformes et leur suivi. Je me risque à les énumérer:

- la loi du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, précisée par la loi du 22 janvier 2022 et un décret du 23 mars dernier, qui étend les pouvoirs du juge de la liberté et de la détention dans le domaine des hospitalisations sous contrainte, instaurant un contrôle strict des mesures d'isolement et de contention mises en œuvre dans les établissements psychiatriques.

- le 1^{er} janvier 2021 est entrée en vigueur la réforme de la procédure de divorce mettant fin au découpage en deux phases de la procédure,

- le 1^{er} juillet dernier est entrée en vigueur une réforme importante de la déontologie et de la discipline des avocats et des officiers ministériels. Elle fusionne également les professions d'huissiers de justice et de commissaires priseurs judiciaires en une seule profession dite de « commissaire de justice ». Elle prévoit une régionalisation de cours disciplinaires. Je sais que les professions s'organisent. Nous aurons à les réunir pour nous organiser ensemble, ainsi qu'avec les chefs des cours de Riom, Grenoble et Chambéry.

Pour évoquer les réformes qui concernent l'action pénale:

- j'ose rappeler que nous sommes à un peu plus de deux ans de l'entrée en vigueur de la loi du 24 mars 2020 renforçant l'efficacité et le sens de la peine, ce qu'on appelle le « **bloc-peines** ».
- **la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire** modifiant de nombreuses dispositions du code de procédure pénale, dont certaines doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (notamment en matière d'application des peines, de

mesures alternatives aux poursuites)

– aujourd'hui, **l'entrée en vigueur du CJPM a un an**

Ses principales dispositions instaurent une procédure en trois phases : un jugement rapide sur la culpabilité dans un délai de 3 mois, une action éducative individualisée de 6 à 9 mois et un jugement sur la sanction en 9 à 12 mois. Nous aurons à en dresser un premier bilan, sans doute à la prochaine conférence annuelle des magistrats de la jeunesse, avec la direction interrégionale de la protection de la jeunesse. L'administration centrale a élaboré des indicateurs de suivi, collectés dans un tableau de bord pour chaque juridiction que j'ai eu la curiosité de consulter. Si les données sont exactes nous très bons sur les délais. Reste à apprécier l'efficacité en termes éducatifs et préventifs.

– Nous aurons avec les juridictions de Lyon, Saint-Etienne, Bourg-en-Bresse à mettre en oeuvre les cours criminelles départementales dont la généralisation sur le territoire national entrera en vigueur le 1er janvier prochain conformément aux dispositions de la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire. Le comité de pilotage installé en mai dernier se réunira le 12 octobre prochain.

Voilà pour les réformes en cours, mais il faut s'attendre aux décisions qui seront prises par notre ministre dans la suite du rapport SAUVE sur les états généraux de la Justice.

Autre enjeu encore en notre qualité de chefs de cour responsables du budget opérationnel de programme, nous avons certes à veiller à la meilleure répartition des budgets, ce que nous parvenons à faire de façon concertée et consensuelle avec les chefs de cour de Riom, Grenoble et Chambéry. Mais nous devons aussi veiller à la maîtrise des dépenses, parvenir à définir des priorités et développer

des pratiques régionales.

Vaste programme et je n'en ai évoqué qu'une partie.

Vous savez que l'ensemble des juridictions sont portées par le dynamisme de leurs équipes et que pour elles, la cour comprise, la priorité des priorités est de rendre une justice de qualité dans des délais raisonnables. Chacun ici s'attache à rendre le meilleur service possible. Comme je l'ai dit au cours de l'audience d'installation des nouveaux collègues qui ont rejoint la cour, les barreaux sont combattifs et engagés, attachés à leur juridiction et globalement compréhensifs .

Nous sommes entourés de partenaires tous aussi dévoués et engagés au service des citoyens et justiciables (auxiliaires de justice, collaborateurs du service public de la justice, administrations, associations, collectivités territoriales). Je sais que vous pourrez compter sur eux.

Je vous renouvelle mes propos de bienvenue et mes vœux de pleine et entière réussite dans vos nouvelles fonctions.

Madame la première présidente de chambre , je requiers que madame Catherine PAUTRAT soit invitée à rejoindre la place qui est désormais la sienne en qualité de première présidente de la cour d'appel de Lyon.

